

Eure-et-Loir  
Arrondissement de Dreux  
Canton de Saint-Lubin-des-Joncherets  
Commune de FONTAINE-LES-RIBOUTS

**ARRETE MUNICIPAL N° 01/2024**

**Permis de détention provisoire d'un chien de 1ere ou 2eme catégorie âgé de moins d'un an**

Madame le Maire de la commune de Fontaine-les-Ribouts

- Vu le code rural, et notamment ses articles L. 211-1 et suivants, D. 211-3-1 et suivants et R. 211-5 et suivants,
- Vu la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,
- Vu l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,
- Vu l'arrêté n° DDPP-16-005 du Préfet de l'Eure, en date du 08 janvier 2016, dressant, pour le département de l'Eure, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural,
- Vu la liste du département des Yvelines en date du 24 février 2021 des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents,
- Vu la demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le permis de détention prévu à l'article L. 211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : FAUVET
  - Prénom : Dimitri
  - Qualité : Propriétaire
  - Adresse ou domiciliation : 8, rue de la Filature - 28170 Fontaine-les-Ribouts
  - Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurances : BPCE Assurances IARD
  - Numéro du contrat : 015842314
  - Détenteur de l'attestation d'aptitude délivrée le : 21 octobre 2023 par Laëtitia CREUX épouse VAILLER, Medal Of Honor, Elevage professionnel de Rottweilers
- Pour le chien ci-après identifié:
- Nom (facultatif) :Una Medal Of Honor
  - Race ou type :Rottweiler
  - N° de pedigree si le chien est inscrit au LOF (facultatif) : 116111
  - Catégorie : 2<sup>ème</sup>

- Date de naissance ou âge : 26 août 2023
- Sexe : Femelle
- N° de puce :250269610805229 implantée le 19 octobre 2023
- Vaccination antirabique effectuée le : 14 décembre 2023 par le Docteur MONOT (département 28)

**Article 2 :**

Le titulaire du présent permis provisoire de détention est tenu de tenir à jour les documents concernant leur animal et de les présenter lors des contrôles de police et notamment l'assurance garantissant la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers et la vaccination antirabique du chien.

**Article 3 :**

Les références du présent arrêté seront inscrites dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement Européen et du Conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1.

**Article 4 :**

Les propriétaires ou détenteurs de Chiens de 1ère et 2ème catégorie sont invités à informer le Maire de la commune de résidence de tout changement de situation concernant l'animal (changement de propriétaire, de domicile, décès de chien ...).

**Article 5 :**

Le présent permis provisoire de détention expire à la date du premier anniversaire du chien mentionné à l'art. 1.

**Article 6 :** Une ampliation du présent arrêté est notifiée au titulaire du permis de détention mentionné à l'article 1.

Fait à Fontaine-les-Ribouts,  
Le 15 janvier 2024



Madame Le Maire,  
Emmanuelle BONHOMME